

<i>République Française</i> <i>Commune de</i> SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N° 78 /575 /2017 /056	Date de Convocation 13/12/2017	Date d'affichage 22/12/2017	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 29 29
OBJET : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 13 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents (29) :

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur MENARD Dominique, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame CLOST Linda, Monsieur VEYRENC Jean-Joël, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAITEL Henri , Madame ROCH Catherine, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame POITAYA Marie, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame LE DUAULT Sabine, Monsieur SCHAAL Clément, Madame GROBON Marion, Monsieur NOGUES Thomas, Madame YACUBA Njenabu, Monsieur DUFASNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame PERRIN Céline, Monsieur HOUPLAIN Jean-Christophe, Madame BLONDEL Bernadette

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) (0) :

Absent(s) non représenté(s) (0) :

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint.

Début de la séance.

Secrétaire de séance : Madame Marion GROBON, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, 2123-20, 2123-21, 2123-23, 2123-24 et 2123-24-1,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification sur les indices de la fonction publique,

VU la note d'information n° ARCB1632021C du 15 mars 2017 portant sur les montants des indemnités de fonctions des élus locaux à compter du 1^{er} février 2017,

VU la délibération 78/575/2017/050 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2017/053 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération 78/575/2017/054 du 19 décembre 2017 portant sur la désignation de conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

CONSIDERANT la valeur de l'enveloppe budgétaire globale maximale des indemnités de fonction,

Après présentation par Monsieur BAVOIL,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

POUR : 24 voix

ABSTENTIONS : 5 voix : Monsieur DUFRESNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme,

PRECISE que ces indemnités suivront l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique tout en respectant l'enveloppe globale maximale des indemnités.

FIXE les indemnités à attribuer au Maire, aux Adjointes et aux conseillers délégués à compter du 20 décembre 2017 comme suit :

Fonction	Nom	Prénom	Montant mensuel brut à compter du 20 décembre 2017	% de l'indice brut terminal
Maire	BAVOIL	Dominique	1 935,33 €	50%
1 ^{er} adjoint	CAOUS	Jacques	851,55 €	22%
2 ^{ème} adjoint	SCHWARTZ	Myriam	851,55 €	22%
3 ^{ème} adjoint	MENARD	Dominique	851,55 €	22%
4 ^{ème} adjoint	JOURDEN	Dominique	851,55 €	22%
5 ^{ème} adjoint	MONTAGNON	Jean-Claude	851,55 €	22%
Délégué 1	BRUNELLO	Gerarda	232,24 €	6%
Délégué 2	VEYRENC	Jean-Joël	232,24 €	6%
Délégué 3	GAUTIER	Sylvie	232,24 €	6%
Délégué 4	LECAITEL	Henri	232,24 €	6%
Délégué 5	BACHELARD	Jacques	232,24 €	6%
Délégué 6	VERNISSE	Pierre-Louis	232,24 €	6%
Délégué 7	LE DUAULT	Sabine	232,24 €	6%

AUTORISE le Maire à engager les dépenses correspondantes à cet effet au budget communal.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL

